

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
17 377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action "alphagarde d'enfants" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et le centre social et culturel La Garde.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle et sociale, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique d'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Il s'agit du renouvellement d'une action, portée par le centre social et culturel (CSC) La Garde, relevant de l'accompagnement social.

Le CSC La Garde propose l'action « alphagarde d'enfants ». Celle-ci était préalablement portée par l'association Iris formation en co-animation avec le CSC La Garde qui assurait la mise à disposition des locaux et la garde des enfants. Iris Formation n'a pas souhaité poursuivre cette activité.

Cette action linguistique s'organise en deux sessions de formation d'une durée de cinq mois chacune en direction de 17 BRSA sur chaque session (soit 34 parcours d'insertion) et se déroule sur le territoire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements de Marseille.

Elle s'adresse à des personnes en situation d'illettrisme ou d'analphabétisme, souvent des chefs de familles monoparentales, en leur proposant un mode de garde adapté. Les bénéficiaires soumis à des difficultés d'apprentissage très importantes sont renouvelés, le cas échéant, sur une seconde session. Il s'agit de favoriser l'accès à des compétences linguistiques facilitant l'autonomie, la levée de freins liés à la garde d'enfants en bas âge et la participation à l'évolution des enfants sur le plan social et linguistique.

La démarche se déroule sur trois matinées par semaine, selon deux phases distinctes :

- 1) un temps d'apprentissage de la langue française adapté au niveau de chaque stagiaire et constitué de divers grands axes : la communication, l'appréhension du réel (espace, temps, raisonnement), les connaissances numériques et les compétences sociales ;
- 2) un temps d'accueil à destination des enfants des stagiaires en bas âge (12 enfants au plus par session) au sein d'un lieu mitoyen au site dans lequel se déroule l'action. L'accueil des enfants est assuré par deux professionnels de la garde d'enfant.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action couvrant la période de 01/09/2017 au 30/06/2018 (conventionnement sur 10 mois) :

Sur les deux sessions, 20 BRSA (exclusivement des femmes) ont suivi l'action, soit 30 parcours réalisés (10 personnes ayant réalisé deux sessions) et 12 enfants par session ont été accueillis.

A l'entrée de l'action, ces jeunes femmes connaissent des freins linguistiques avérés car :

- 30 % d'entre elles n'ont jamais été scolarisées ;
- 35 % ont un profil post-alphabétisation ;
- 35 % ont un profil français langue étrangère (FLE).

A la sortie de l'action, les stagiaires s'expriment plus aisément en français et parviennent, le cas échéant, à converser sur des situations concrètes de la vie quotidienne. L'écrit reste néanmoins moins acquis.

Bilan intermédiaire de l'action 2018 couvrant la période du 01/09/2018 au 15/03/2019 (conventionnement sur 10 mois) :

Sur sept mois d'action, une première session a concerné l'accompagnement de 16 BRSA. La seconde session, démarrée en février 2019 a intégré 11 personnes (dont un homme).

A la sortie de la première session, sept stagiaires ont bénéficié d'un renouvellement sur une seconde session et 12 enfants ont été accueillis par session.

De façon générale, cette action représente une excellente passerelle entre l'insertion sociale et professionnelle pour un public connaissant des freins linguistiques importants. Elle permet aux BRSA de progresser à l'oral et optimise l'apprentissage de nouveaux codes sociaux et culturels. Avec le nouveau marché "remise à niveau en direction des BRSA", démarré en mars 2019, un certain nombre de ces personnes pourront continuer leur parcours linguistique et accéder à une insertion professionnelle.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/09/2019 au 30/06/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement du centre social et culturel La Garde selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant total de 17 000,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

